

Mariages à la musulmane

écrit par François des Groux | 2 août 2020

Montant de l'amende forfaitaire			
Contravention	Minoré	Normal	Majoré
1 ^{re} classe	Pas de montant minoré	11 €	33 €
2 ^e classe	22 €	35 €	75 €
3 ^e classe	45 €	68 €	180 €
4 ^e classe	90 €	135 €	375 €

La France est *raciste-systémique*, islamophobe, négrophobe, colonialiste, esclavagiste, intolérante et stigmatisante..

Et c'est peu dire que, pour s'évader de ce triste monde, les mariages musulmans représentent un sas de décompression, une bouffée d'oxygène, un exutoire à l'étouffant État colonial et à son privilège blanc pour ces pauvres *chances pour la France* entassées dans des banlieues-ghettos, à la merci du moindre kouffar gaulois en gilet jaune.

D'ailleurs, rappelons à ce dernier les [amendes](#) qu'il encoure s'il dépasse d'un km/h la vitesse autorisée ou s'il lâche le volant pour se gratter le nez.

Montant de l'amende forfaitaire			
Contravention	Minori	Normal	Majori
1 ^{re} classe	Peu de montant minori	11 €	33 €
2 ^e classe	22 €	35 €	75 €
3 ^e classe	45 €	68 €	180 €
4 ^e classe	90 €	125 €	375 €

Autoroutes bloquées, musique orientale à fond, non-respect du code de la route, exhibition d'armes, bagarres, mise en danger de la vie d'autrui, accidents mortels... les mariages musulmans ne respectent pas vraiment nos codes culturels...

Chouchous de la gauche, des Insoumis et des écolos-bobos, ces nouveaux Français aiment pourtant exhiber voitures de luxe émettrices de CO2, pistolets automatiques et un nationalisme à fleur de peau (pour leur pays d'origine)...

A 35'...

C'est en Égypte mais cela s'est aussi passé en France...

Nord: Cinq ans ferme pour avoir tué l'invitée d'un mariage d'une balle perdue

L'auteur du coup de feu avait expliqué qu'il voulait « participer à l'ambiance » en tirant avec son fusil...

Les faits remontent à juin 2015. Kenza, invitée surprise au mariage de son cousin, s'écroulait après avoir reçu une balle perdue provenant d'un cortège nuptial qui passait 50 m plus loin.

Le tireur [**Fahicel L. – NDA**], sous l'emprise de produits stupéfiants, tirait des coups de feu à plusieurs reprises avec un fusil de chasse pour « participer à l'ambiance », a-t-il expliqué plus tard.

La jeune femme était décédée dans l'ambulance qui l'emmenait à l'hôpital.

Une condamnation jugée « excessive » par l'avocat de la défense.

La présidente a reproché au prévenu l'utilisation d'une arme, « en l'absence du permis de chasse ou de port d'armes ».

Le mis en cause a affirmé l'avoir « achetée aux gitans » pour « faire une surprise » au marié...

« Il n'a pas tiré dans l'intention de donner la mort », avait plaidé l'avocat de la défense au cours du procès, jugeant « excessives » les réquisitions de l'avocat général qui réclamait 5 ans de prison ferme...

<https://www.20minutes.fr/lille/1981035-20161215-nord-cinq-ans-ferme-avoir-tue-invitee-mariage-balle-perdue>